



Marina de Portneuf (CMVQP)
100 rte du quai, C.P. 1097
Portneuf (Qc) G0A 2Y0
418.286.2263

Politique sur le bénévolat

La marina de Portneuf est un organisme à but non lucratif créé par des bénévoles. De plus la marina compte sur le bénévolat de tous ses membres afin de fonctionner et d'en garder les coûts d'exploitation à un niveau acceptable. Le bénévolat permet ainsi à ses membres de bénéficier des installations à un coût raisonnable.

L'article des règlements généraux de la marina, au sujet des plaisanciers actifs (art 4.3.4) et intitulé Bénévolat, précise : « S'oblige à participer bénévolement et annuellement à demande, selon ses disponibilités et compétences, à des travaux ou autres formes d'interventions participatives liés aux activités de la corporation. »

Les membres, incluant les membres du C.A., doivent donc à chaque année donner de leur temps dans une juste mesure et selon leur compétence pour des travaux à la marina. En contrepartie aucun membre ne devrait être forcé de travailler un nombre d'heures excessif.

Pour ce faire :

- Toutes les tâches devraient être distribuées parmi les membres ayant des compétences pour les tâches à exécuter.
- Les responsables de tâches devraient prendre les mesures nécessaires afin de partager équitablement les tâches parmi les bénévoles disponibles.
- Étant du bénévolat les membres ne devraient s'attendre à aucune compensation hormis les coûts raisonnables de transport.
- Le C.A peut quand même, dans des circonstances exceptionnelles, compenser un ou des membres pour des tâches spécifiques. Cependant ces tâches devront avoir reçu auparavant l'approbation du C.A. sauf en cas d'urgence majeure.

La marina compte sur tous ses membres pour minimiser les coûts d'opération et permettre à tous ses membres de pouvoir bénéficier de bons moments à la marina.